

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 14 janvier 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

ARRÊTÉ N° 2250/DEF/DCSCA
portant création du cercle de la base de défense de Cherbourg.

Du 16 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 2250/DEF/DCSCA portant création du cercle de la base de défense de Cherbourg.

Du 16 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 8 4 6 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.
Arrêté du 29 novembre 2010 (JORF n° 0283 du 7 décembre 2010, texte n° 6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2

Référence de publication : BOC N°2 du 14 janvier 2011, texte 6.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-5, R. 3412-6 et R. 3412-17 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 (A) portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense,

Arrête :

Art. 1er. Un cercle mixte interarmées est créé au sein du groupement de soutien de la base de défense de Cherbourg à compter du 1^{er} janvier 2011. Il prend la dénomination de « cercle de la base de défense de Cherbourg ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.